

## Délibération du Conseil municipal

Séance du 28 mars 2024

Le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

### Présents

BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, GAILLARD Yohan, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, RETHORE Jacqueline, ROCHAS Philippe, SOUILHE Jérôme, VIGNER Jean-Philippe

### Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

FRAKSO Mohamed à LIOTON Valérie  
REGRAUI Sidi Kamal à GUIBERT Vincent  
SOURICE Corinne à RAVELEAU René

### Absent(s) excusé(s)

DELETANG Claire

### Absents

BOUSSICAULT Gérald, PARENTEAU Louis-Pierre

### Secrétaires de séance

GAILLARD Yohan, PENEAU Sylvie

Convocation adressée le 22 mars 2024, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 29 mars 2024, article L.2121.25 CGCT

## 24SE2803-16 | Vie Associative – Convention d'occupation – La Fontaine aux ânes

Monsieur Vincent Guibert, adjoint au Maire en charge de la culture, la vie associative et la citoyenneté, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 1111.4,

Considérant la nécessité de proposer un lieu d'accueil pour les animaux de l'association la fontaine aux ânes en cas d'inondation du terrain dédié,

Considérant l'avis du Comité Consultatif Ville Active où il fait bon vivre du 12 mars 2024,

**En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- Approuve les termes de la convention à intervenir entre l'association La Fontaine aux ânes et la ville des Ponts-de-Cé,
- Autorise le Maire, ou à défaut, son représentant, à signer ladite convention.

VOTE			
En exercice	32	POUR	29
Présents	26	CONTRE	0
Pouvoirs	3	ABSTENTION	0
Pris part au vote	29	TOTAL	29

**Délibération adoptée à l'unanimité**

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON

